

TRAIL DES GETS BY ROSSIGNOL

18 & 29 juillet 2026 - Règlement

ARTICLE 1 : DÉFINITION & ORGANISATION

Les **18 et 19 juillet 2026**, le Trail des Gets by Rossignol revient pour un week-end sportif proposant 9 épreuves adaptées à tous les niveaux, des courses enfants au trail longue distance.

L'événement est organisé par **Les Gets Tourisme** et le **Faucigny Athletic Club**, avec le soutien de la commune des Gets et de ses partenaires.

Les parcours se déroulent sur les communes de Les Gets, Morzine, Verchaix, Samoëns et La Côte d'Arbroz. Le départ et l'arrivée des courses auront lieu aux Gets, au centre du village (Salle de la Colombière ou télécabine du Mont Chéry selon l'épreuve).

Les parcours sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes de terrain. Les trails Bleu et Rouge sont qualificatifs pour les Championnats de France de Trail.

ARTICLE 2 : LES COURSES

Course	Catégorie	Distance	Dénivelé	Départ
Le Défi du Chéry	Dès espoir (2004-2006)	Montées illimitées pendant 4h	370 D+ / montée	8h
Trail Rouge	Dès espoir (2004-2006)	45 km	2427 D+	7h
Trail Bleu	Dès espoir (2004-2006)	21,9 km	1045 D+	8h
Trail Vert	Dès junior (2007-2008)	10,1 km	466 D+	9h
Course jeunes	2009-2010	6000 m	–	17h30
Course benjamins / minimes	2011-2014	3000 m	–	17h
Course poussins	2015-2016	1500 m	–	16h30
Course éveils	2017-2019	800 m	–	16h

Il appartient à chaque participant d'adapter son effort et son allure en fonction : de sa condition physique, du terrain et des conditions météorologiques (pluie, neige, vent...).

Barrières horaires :

Trail Rouge : départ 7h

- Plateau de Joux Plane : +3h après le départ
- Village des Gets : +4h30 après le départ
- Mont Caly 1 : +5h45 après le départ
- Col de l'Encrenaz : +6h15 après le départ
- Mont Caly 2 : +8h15 après le départ
- Arrivée : +9h après le départ

Trail Bleu : départ 8h

- Mont Caly 1 : +1h30 après le départ
- Col de l'Encrenaz : +2h après le départ
- Mont Caly 2 : +4h après le départ
- Arrivée : +5h30 après le départ

Trail Vert : départ 9h

- Mont Caly : +1h30 après le départ
- Arrivée : +5h30 après le départ

ARTICLE 3 : LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les courses sont ouvertes aux licenciés FFA et aux non-licenciés. Pour participer, Le **coureur majeur** doit fournir : **une licence FFA valide ou un Passeport Prévention Santé (PPS)** valide le jour de la course.

Les mineurs doivent obligatoirement fournir : **une autorisation parentale ou un questionnaire de santé complété.**

Conformément au décret n°2021-564 du 7 mai 2021, le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs.

Chaque participant s'engage à :

- Respecter le règlement ;
- Respecter les consignes de sécurité ;
- Porter le matériel obligatoire ;
- Respecter l'environnement et le balisage ;
- Être couvert par une assurance individuelle accident.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions se font exclusivement en ligne via la plateforme Njuko, mise en place par L-Chrono.

Ouverture des inscriptions :

- 17 janvier 2026 à 12h : ouverture pour les licenciés FFA ;
- 1er février 2026 : ouverture au grand public.

Clôture : 16 juillet 2026 à 23h59, dans la limite des places disponibles.

Course	Tarif	Nombre maximum
La Montée du Chéry solo	30 €	110
La Montée du Chéry duo	22,50 €	40
Trail Rouge	55 €	400
Trail Bleu	35 €	800
Trail Vert	22 €	800
Courses enfants	7 €	Selon catégorie

Les licenciés FFA bénéficient d'un tarif préférentiel à hauteur de -1 € sur le Trail Bleu ou -2 € sur le Trail Rouge.

Pour les dossards élites, contacter : trail@lesgets.com. Selon les critères ITRA et la disponibilité des dossards accordés, Les Gets Tourisme distribuera des dossards considérés comme élites aux femmes ayant une cote ITRA de 700 et aux hommes ayant une cote ITRA de 800. Les dossards élites offrent une réduction de -50% sur le prix du dossard. Des actions de communication de la part du coureur seront appréciées de la part des bénéficiaires.

Le tarif comprend : le dossard, le chronométrage, les ravitaillements, la sécurité, les secours et un cadeau participant.

ARTICLE 5 : MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Chaque participant doit posséder le matériel obligatoire durant toute la course.

Trail Rouge et Trail Bleu

- Réserve d'eau 1 L minimum
- Réserves alimentaires
- Couverture de survie
- Téléphone portable chargé
- Dossard visible sur la poitrine

Trail Vert

- Réserve d'eau 0,5 L minimum
- Couverture de survie
- Téléphone portable chargé
- Dossard visible sur la poitrine

Le Défi du Chéry

- Téléphone portable chargé
- Couverture de survie
- Dossard visible sur la poitrine

Une pénalité de 5 minutes par élément manquant sera appliquée en cas de constatation lors d'un contrôle. Par ailleurs, le concurrent veillera à adopter une tenue en accord avec les conditions météo du moment (casquette, vêtement de pluie, gant, ...). L'usage des bâtons est autorisé sur le parcours, mais doivent être conservés durant toute la course.

Aucun gobelet ne sera distribué lors des ravitaillements. Les participants doivent prévoir un gobelet réutilisable.

ARTICLE 6 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fera à : Salle de la Colombière, 2813 Route des Grandes Alpes, 74260 Les Gets. Horaires : samedi 18 juillet de 7h00 à 17h00, dimanche 19 juillet de 5h30 à 8h50. Aucun dossard ne sera remis sans : licence ou PPS valide ou autorisation parentale pour les mineurs.

ARTICLE 7 : SÉCURITÉ ET ABANDON

Des postes de secours et équipes médicales sont présents sur les parcours. En **cas d'abandon**, le coureur doit **obligatoirement prévenir l'organisation** et remettre son dossard.

L'organisation se réserve le droit : de modifier les parcours, de modifier les barrières horaires, d'interrompre une course en cas de conditions météorologiques défavorables ou de force majeure.

ARTICLE 8 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Trail des Gets s'engage dans la protection du milieu naturel. Les participants doivent : **conserver l'ensemble de leurs déchets sur eux, rester sur les sentiers balisés et respecter la faune, la flore et les bénévoles.**

Tout comportement contraire pourra entraîner une disqualification.

ARTICLE 9 : LES OBLIGATIONS DES CONCURRENTS

Les engins à 2 roues, motorisés ou non, sont formellement interdits sur le parcours.

Toute assistance individuelle à plus de 100m des points de ravitaillement homologués est interdite.

Il est interdit d'être accompagné sur le parcours par une tierce personne non inscrite sur la course.

Il est interdit de courir avec un chien.

Le comité d'organisation est autorisé à appliquer des pénalités de temps ou des disqualifications en cas de comportement antisportif, de ravitaillement en dehors des zones prévues par l'organisation, en cas de non-respect du présent règlement.

Comme toute épreuve sportive, tout concurrent pourra être soumis à un contrôle antidopage. Tout concurrent refusant de s'y soumettre sera immédiatement disqualifié. Tout contrôle positif est signalé à la Fédération d'appartenance du coureur, à laquelle il appartient de prendre les sanctions qui s'imposent.

ARTICLE 10 : RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES

Les résultats seront publiés sur le site L-Chrono et le site officiel www.lesgets.com/traildesgets

Seront récompensés : les 3 premiers femmes et hommes au scratch et les 3 premiers de chaque catégorie.

ARTICLE 11 : UTILISATION DES IMAGES ET LOI INFORMATIQUE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du Trail des Gets ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves du Trail des Gets sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

RÈGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES : Conformément à la loi sur le RGPD du 25 mai 2018, les détails personnels des concurrents seront utilisés dans la base de

données des coureurs, pour les archives, les listes de départ et de résultats, le service photo et l'envoi des newsletters d'information, uniquement traités par la personne responsable au sein des Gets Tourisme. Chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Dernière mise à jour le 11/05/2026.